

Antoine MARTIN 36 ans

2^e Régiment d'Infanterie Coloniale

Antoine Martin fait partie de la longue litanie des inscrits maritimes reversés dans l'infanterie coloniale en 1915 et tombés pour la France au sein de ces régiments de choc.

Comme de nombreux Tréguennois, il va être incorporé au sein du 2^e RIC de Brest, un des régiments français les plus meurtris de la Grande Guerre avec ses vingt mille hommes tués, blessés ou disparus.

Inscrit maritime sous le n° 3626 du 18 décembre 1896 (venu de l'IP n° 2357) et n° 149 de tirage dans le canton de Concarneau en 1898, Antoine fera un an de service dans la Marine à compter du 8 novembre 1898. Mis à la disposition de la Guerre le 7 novembre 1914, il rejoint le 2 mai 1915, après une sommaire période de formation (25 mars au 2 mai), les rangs du 2^e RIC en Argonne dans le tristement célèbre secteur de Servon/Bois de la Gruerie.



Après l'hécatombe de Rossignol en août 1914, le régiment a été reconstitué pour la bataille de la Marne ; il part ensuite pour l'Argonne où il subira de nouveau de lourdes pertes, en particulier le 14 juillet 1915 lors de l'attaque du Bois Baurain.

Les combats du « bois de la tuerie » (*) ont été épouvantables sous les pluies et dans les boues d'Argonne, sur un terrain que la poussée de l'ennemi empêche d'organiser convenablement contre des troupes puissamment outillées et entraînées à la guerre de siège. A ses nombreuses mitrailleuses et à ses obusiers du début de la campagne, l'ennemi ajoute des engins nouveaux : lance-bombes, lance-mines, pétards, grenades à fusil. Les Français n'ont ni matériel ni canons de tranchées pour tenir tête à l'ennemi, le régiment ne doit compter que sur la bravoure de ses soldats. Une lutte effroyable se poursuit chaque jour, des corps à corps furieux, une progression pied à pied, mètre par mètre, une défense obstinée.

Du 8 juin au 6 juillet 1915, le régiment est au repos à la Neuville-aux-Bois, il se prépare à attaquer dans le secteur du Bois Baurain. L'assaut du 14 juillet est un massacre : 28 officiers et 1322 hommes sont tués ou blessés. Les débris du régiment, ainsi qu'Antoine Martin qui a survécu, retournent au repos à La Neuville-au-Pont.



Le 11 août 1915, les Allemands (bataillons du Württemberg) attaquent violemment entre la route de Binarville et Vienne-le-Château et prennent une portion des tranchées françaises. Les hommes s'installent dans les trous d'obus, arrêtent provisoirement l'ennemi à coups de pétards et organisent quelques barrages défensifs. Dans l'après-midi du 12 août, une contre-attaque énergique d'éléments du 2^e RIC a pour but de chasser les Allemands, on attaque à la baïonnette et au clairon !

On gagne un peu de terrain mais l'artillerie ennemie cloue tout le monde au sol. On attaque de nouveau vers 17 heures mais les gros obus de 210 mm s'écrasent sur le Ravin de la Houyette et déciment les attaquants ; la nuit calme le tout, les adversaires sont épuisés.

Comme François Le Gac et Lucien Le Touze, Antoine Martin disparaît dans cet enfer, son corps n'a jamais été retrouvé. Un jugement du tribunal de Quimper en date du 9 novembre 1921 actera sa disparition.



Né à Trégunc le 1er novembre 1878, Antoine, brun aux yeux gris, 1,60 m, qui ne savait lire ni écrire (1898), était le fils de feu Jean Martin, marin-pêcheur, et de Marie-Françoise Le Gall, cultivatrice à Keranouat (1881).

Il était marin, embarqué à la pêche sur le *Sainte Anne d'Auray* à Concarneau quand il est levé par la Marine le 8 novembre 1898, il fera un court séjour sur le croiseur *Isly* avant d'être dispensé le 8 novembre 1899 comme fils aîné de veuve. Il retourne le 19 mars 1900 à la pêche à Concarneau et effectuera de nombreux embarquements jusqu'au 7 août 1914, date à laquelle il est appelé par le 3^e dépôt de Lorient ; il obtient un petit sursis et embarque sur le *La lutte pour la vie* à Concarneau, un nom hélas prédestiné, jusqu'au 24 mars 1915. Le 25 mars, il rejoint Brest, le 2^e RIC et son destin.

Antoine s'était marié à Trégunc le 2 mai 1911 avec Marie-Josèphe Querroué. Il vivait seul au bourg avant son mariage. Sa veuve bénéficiera en 1926 d'un mandat de 360 francs sur le fonds spécial des prises maritimes (**).

(*) Lettre de Marc Bloch, historien fusillé par la milice en 1944, sous-officier au 272^e RI en 1915, à Étienne Bloch : « La caractéristique de l'Argonne a été la proximité des deux lignes de tranchées opposées. Au début des deux côtés, je crois, mais surtout malheureusement du nôtre, on attachait trop d'importance à ne pas perdre un pouce de terrain, à reconquérir quelques mètres perdus ; on mettait beaucoup trop de monde en première ligne. On a comme cela fait tuer énormément de monde, très bêtement. Guerre d'engins de tranchées (obusiers), de grenades, de mines. Au début pas de boyaux de communication suffisants, pas d'abris. Beaucoup d'hommes tués seulement en se déplaçant (corvées de soupes, liaisons, etc.). Cela a changé peu à peu en 15. Les combats de la Gruerie en 14, insignifiants par leur portée stratégique, ont été parmi les plus sanglants de la guerre. Le général commandant le 2^e corps dont nous dépendions a fait massacrer ses hommes, inutilement. »

(**) Il existait un fonds spécial géré par l'établissement des invalides de la Marine et destiné à être réparti en indemnités aux officiers, officiers-mariniers et marins dans le besoin ainsi qu'aux veuves, enfants et ascendants immédiats de marins morts des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de la campagne de guerre. Ce fonds provenait de la vente des navires ennemis capturés ainsi que de leur cargaison.

Ravin de la Houyette/Ministère de la culture

